

MAIRIE DE LA GRANDE MOTTE – SECRETARIAT GENERAL

ARRÊTE DU MAIRE N° 2028

Réf : SR/BD/CL/141122

Objet : Fermeture exceptionnelle des écoles primaire et élémentaire.

Stéphan ROSSIGNOL,

Maire de la Ville de La Grande Motte,

Président de l'Agglomération du Pays de l'Or,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et particulièrement les articles L 2122-28 et 29, L 2212-1 et 2, L 2213-1 et 2,

- Considérant la nécessité de nettoyer et vérifier l'état du Groupe Scolaire André Malraux suite aux intempéries du 14 novembre 2022,

ARRÊTE

Article 1 : Le groupe scolaire André Malraux sera fermé le 15 novembre 2022.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale, Mesdames les Directrices de l'école primaire et de l'école maternelle, Monsieur le Chef de la Police Municipale, M. Le Directeur du Centre Technique, M. le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Grande Motte,

Le 14 novembre 2022

Le Maire,
Président de l'Agglomération
du Pays de l'Or,




Stéphan ROSSIGNOL